



Arsene conseille le groupe NomoTech dans le cadre de l'acquisition de Kertel

Notamment conseillé par Arsene, le Groupe NomoTech a annoncé l'acquisition de Kertel, aux côtés de Voxity, pour créer un nouvel opérateur de services télécoms BtoB de référence, au service des entreprises et collectivités.

Fondé il y a plus de 20 ans, Kertel est un opérateur télécom BtoB au service des TPE/PME, qui développe et propose des solutions innovantes répondant aux trois grands besoins des entreprises : la téléphonie fixe, la téléphonie mobile et l'accès Internet. Opérateur téléphonique nouvelle génération, la société a fait le choix rare d'internaliser en France l'ensemble des fonctions support : service client, support technique, déploiement, logistique.

Grâce à cette opération, Kertel rejoint un groupe fort de plus de 10 000 clients TPE/PME, 20 000 abonnés BtoC, 10 000 Hotspots wi-fi managés dans 16 pays, 1 100 réseaux télécoms exploités en France. La conjugaison d'expertises dans les domaines du Très Haut Débit et réseaux privés 5G, du WiFi territorial et Haute Densité, de l'IoT, de la connectivité, téléphonie IP et applications métiers associées, confère au groupe une offre unique de services.

Cette acquisition permet à NomoTech de consolider sa couverture nationale et son expertise unique au service de ses clients. En parallèle, le groupe entend poursuivre son développement et renforcer ses fonds propres par l'arrivée aux côtés des actuels associés d'Arkea Capital, filiale du groupe CREDIT MUTUEL ARKEA, spécialiste du capital investissement.

Arsene a conseillé le groupe NomoTech sur les aspects fiscaux de l'opération. L'équipe était composée de **Brice Picard** (Associé), **Blandine Trabut-Cussac** (Manager) et **Constance Hackenbruch** (Collaboratrice).

Autres conseils :

Cédants :

Conseil juridique Corporate : T&A Associés (Lesly Tarica & Laurent Azoulai, associés, Sophie Raballand, collaboratrice)

Conseil juridique Corporate et Fiscal : G&G Avocats – Claire Grosleziat, associée

Acquéreur :

Conseil juridique Corporate : Riom-Lagier Avocats (Quentin Lagier & Geraud Riom, associés)

Voxity : Franck Robert Avocats

À propos d'Arsene

Arsene est le premier cabinet d'avocats indépendant, exclusivement spécialisé en fiscalité. Membre fondateur du réseau international Taxand (50 pays, 400 associés, 2000 fiscalistes), le cabinet est indépendant de toute firme d'audit ou juridique.

Créé en 2004, le cabinet offre un service sur-mesure dans tous les principaux domaines d'activité. Forte de 24 associés parmi les 140 fiscalistes établis à Paris, l'équipe d'Arsene accompagne ses clients dans la gestion de leur fiscalité, dans un environnement international.

Contacts media : Enderby

Camille Pan – T +33 (0)6 38 73 78 38 – cpa@enderby.fr

Sophie Regaud – T +33 (0)6 60 03 68 57 – sre@enderby.fr

32, rue de Monceau, 75008 Paris

T : + 33 1 70 38 88 00

F : + 33 1 70 38 88 10

www.arsene-taxand.com

ARSENE
TAXAND NETWORK